

## Communiqué de presse

---

Zurich, le 10 janvier 2022

# Moins de clients et un net recul du chiffre d'affaires

**Les mesures contre le coronavirus continuent de grever les établissements de l'hôtellerie-restauration. Près de 70% d'entre eux sont actuellement déficitaires. Dans l'hôtellerie-restauration, le chiffre d'affaires 2021 a été inférieur d'environ 40% à celui des années précédant la pandémie. Avec l'introduction de l'obligation de certificat, pour beaucoup, la situation s'est encore empirée. La branche a besoin de toute urgence de nouvelles compensations financières. GastroSuisse se réjouit donc que le Conseil fédéral veuille le plus rapidement possible des solutions uniformes au niveau national.**

«La situation économique de l'hôtellerie-restauration reste grave», déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. En raison des mesures anti-Covid persistantes, près de 70% des établissements de l'hôtellerie-restauration sont désormais déficitaires. La situation est également de plus en plus difficile pour les collaborateurs. C'est ce qui ressort d'un sondage mené par la fédération de branche auprès de près de 1900 membres au cours de la première semaine de janvier. La situation s'est fortement aggravée depuis l'introduction de l'obligation de certificat en septembre 2021. Et depuis la règle 2G, décrétée en décembre, quatre établissements sur cinq ont **nettement moins de clients**. «Chez de nombreux membres, le chiffre d'affaires a nettement baissé», constate C. Platzer. Ce sont surtout les affaires des jours fériés qui ont dégringolé. Les établissements d'hôtellerie-restauration n'ont réalisé que 53% de leur chiffre d'affaires par rapport à un exercice habituel.

Dans l'ensemble, les **chiffres d'affaires de 2021 sont inférieurs d'environ 40% à ceux des années précédant la pandémie**. «De nombreuses entreprises ont été malmenées», dit C. Platzer. C'est pourquoi les différentes mesures de soutien de la Confédération, comme les indemnités pour cas de rigueur, étaient indispensables. Mais ces indemnités n'étaient pas prévues pour les pertes de chiffre d'affaires à partir du troisième trimestre 2021. Une bonne moitié des établissements ont trouvé suffisantes les indemnités jusqu'en juin 2021, mais à partir de juillet 2021, **près de 80% d'entre eux indiquent avoir été insuffisamment indemnisés**. GastroSuisse salue donc le fait que le programme pour les cas de rigueur doive être relancé, et que la Confédération essaie maintenant d'indemniser les branches concernées le plus rapidement possible et de manière uniforme sur le plan suisse. Il est toutefois important que les coûts non couverts soient indemnisés non seulement cette année, mais aussi rétroactivement jusqu'en septembre 2021. La mise en œuvre sera également décisive. **«Il faut une solution pratique»**, dit C. Platzer.

Il reste en outre à espérer que le Conseil fédéral ne décide pas d'autres durcissements. Quatre établissements d'hôtellerie-restauration sur cinq estiment en effet qu'une introduction de la 2G+, par exemple, aurait d'autres conséquences funestes et équivaldrait à une fermeture de la branche. **En cas de fermeture partielle, de nombreux établissements voient leur existence d'autant plus menacée**. Une fermeture partielle de l'hôtellerie-restauration n'a de toute façon pas beaucoup de sens. L'objectif du Conseil fédéral est en

effet d'éviter une surcharge des hôpitaux. Selon le Conseil fédéral, les groupes de population qui ne sont ni vaccinés ni guéris sont déterminants à cet égard. Or, en raison de la règle 2G, ces deux groupes n'ont le droit de fréquenter ni un restaurant, ni un café, ni un bar. «Un confinement dans notre branche n'aurait aucun effet», affirme C. Platzer.

---

**Contact:**

Président de GastroSuisse, Casimir Platzer

Téléphone 044 377 53 53, [communication@gastrosuisse.ch](mailto:communication@gastrosuisse.ch)

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.